

CHAUMONT-GISTOUX



Commune de Chaumont-Gistoux

PU/18.125

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est La SA GIM dont les bureaux se trouvent à 6030 Marchienne-au-Pont, Rue des Chantiers, 60

Le terrain concerné est situé à 1325 Chaumont-Gistoux, Chaussée de Huy cadastré 1ère Division, Section A numéro 384m

(2) Le projet consiste en **la construction d'un immeuble mixte de 16 logements et de 3 espaces commerce/bureau avec modification sensible du relief du sol et démolitions préalables** et présente les caractéristiques suivantes : Démolition totale des bâtiments existants (ancienne école) ; abattage d'arbre (Magnolia) ; Construction d'un ensemble de +/- 920 m² au sol composé d'un bâtiment principal (logements, R+3), un volume secondaire (car-ports/terrasses) et deux volumes annexes (car-ports) ; (matériaux : briques ton rouge, ton beige et ton gris pour les parements ; tuile ton foncé ; châssis pvc ton gris ; bardage ton gris) ; zone minéralisée de +/- 1025 m² ; modification du relief du sol (fort déblais).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : Dérogations aux prescriptions du Guide Régional d'Urbanisme (PMR)
Application de l'article R IV 40-2 §1er, 2° relatif à la profondeur construite

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme - rue Colleau, 2 à 1325 Chaumont-Gistoux
- les jours lundis et jeudis non fériés, du 01 juillet 2019 au 15 juillet 2019 de **9h00 à 12h00** ;
- le samedi 13 juillet 2019 de **10h00 à 12h00** ;

Pour le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme - téléphone : 010/68.72.11 - mail :urbanisme@chaumont-Gistoux.be

L'enquête publique est ouverte le 01/07/2019 et clôturée le 15/07/2019

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante :rue Colleau, 2 à 1325 Chaumont-Gistoux,
- par télécopie au numéro :010/68.72.19,
- (6) par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chaumont-gistoux.be
- remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve à 1325 Chaumont-Gistoux, rue Colleau, 2;

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention :...PU/18.125.....

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante: rue Colleau, 2 à 1325 Chaumont-Gistoux, le 15/07/2019, à 11h00

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Van Meerbeek dont le bureau se trouve à 1325 Chaumont-Gistoux, rue Colleau, 2 – Service urbanisme.

A Chaumont-Gistoux, le 26.06.2019

Par ordonnance :
Le Directeur Général, f.f.

Le Bourgmestre,

C. THIBOU

L. DECORTE.